

REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 16 FEVRIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 16 Février à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 10 Février 2022 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au siège communautaire situé à La Haye.

Présents : Mesdames Rose-Marie LELIEVRE et Stéphanie MAUBE, Messieurs David CERVANTES, Marc FEDINI, Christophe GILLES, Henri LEMOIGNE, Roland MARESCQ, Jean-Marie POULAIN et Thierry RENAUD.

En visioconférence : Madame Anne HEBERT

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de votants : 12

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

DEC2022-001-BUREAU

le ...18.../...02.../2022

HABITAT : Attribution d'aides au titre de l'OPAH-RU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL20200722-165 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire et notamment l'autorisant à procéder au versement des aides au titre des OPAH, sur présentation des factures acquittées et visées par l'opérateur dans la mesure où les crédits sont inscrits au budget,
Vu les propositions de la commission technique Revitalisation Habitat OPAH réunie le 1^{er} Février 2022,
Vu l'exposé du Vice-président en charge de l'habitat,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décident :

- d'autoriser au titre de l'OPAH-RU, sur présentation des factures acquittées et visées par l'opérateur de l'OPAH-RU, le versement des aides annexées à la présente décision,
- d'imputer les dépenses d'un montant total de 14 541,13 euros, au compte 20422 de l'opération 410,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondantes,
- de rappeler que toutes décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

Henri LEMOIGNE



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220216-DEC2022-001-BUR-AU
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

ANNEXE DEC2022-001-BUREAU

La communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a notifié le 11 octobre 2017 l'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH-RU du centre-bourg de Périers et des 11 communes de l'ancienne communauté de communes Sèves-Taute à l'opérateur Habitat SOLIHA. Les permanences destinées à accompagner les porteurs de projets se tiennent deux fois par mois depuis le 1^{er} novembre 2017. Depuis le début de l'opération, 92 aides communautaires ont été accordées, pour un montant de 135 460,85 euros.

La communauté de communes a fixé le montant maximal de sa contribution financière au titre des abondements des aides de l'ANAH versées dans le cadre de l'OPAH du secteur de Périers à 317 750 euros. La consommation de ces crédits peut se résumer ainsi :

Aides versées à ce jour	Crédits réservés à ce jour – en attente de versement	Crédits disponibles pour attribution	Total des Crédits affecté à l'OPAH
85 781,24 €	49 679,61 €	182 289,15 €	317 750,00 €

Aux aides intercommunales s'ajoutent les aides de la ville de Périers, qui ne s'appliquent qu'aux projets situés sur le territoire communal, pour un montant de 170 000 euros.

La treizième commission technique Revitalisation Habitat OPAH organisée le mardi 1^{er} février 2022, sous la présidence de Monsieur Thierry RENAUD, a permis d'examiner 7 demandes de subvention intercommunale pour un montant total de **14 541,13 euros**, répartis de la manière suivante :

1. Propriétaire

Adresse du logement

AUBERT Pierre

35 rue de Saint Lô 50190 PERIERS

Nature des travaux

Réhabilitation énergétique d'un logement (chauffage électrique, VMC, remplacement des menuiseries, isolation des murs et combles) et reprise de la toiture, plomberie, nettoyage de la façade.

Montant estimé des travaux

36 013,21 € HT

38 747,93 € TTC

Montant retenu par l'ANAH

26 323,43 € HT

Typologie des aides

Propriétaire Bailleur

Loyer intermédiaire

Lutte contre la précarité énergétique

Gain énergétique compris entre 60% et 80%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financier	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	26 323,43 € HT	25%	10 500,00 €	6 581,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	26 323,43 € HT	10%	2 000,00 €	2 000,00 €
Chèque Région - PB				6 540,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
Action logement				13 566,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	26 323,43 € HT	10%	3 000,00 €	2 632,34 €

Montant de financement maximum attribué	31 819,34 €
Taux de financement (des travaux TTC)	82,12%
Reste à charge	6 928,59 €

2. Propriétaire

Adresse du logement

AUDE Benoit**210 rue de la Croix Regnault 50500 RAIDS**

Nature des travaux

Isolation des murs par l'intérieur et des combles aménagés, remplacement des menuiseries, installation d'une PAC et d'une ventilation

Montant estimé des travaux

43 415,36 € HT 45 803,20 € TTC

Montant retenu par l'ANAH

25 546,36 € HT

Typologie des aides

Propriétaire Occupant Modeste

Lutte contre la précarité énergétique

Gain énergétique compris entre 60% et 80%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financier	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	25 546,36 € HT	35%	10 500,00 €	8 941,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	25 546,36 € HT	10%	2 000,00 €	2 000,00 €
Chèque Région - niveau II				4 000,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
Action logement				18 851,79 €
COCM - aide amélioration énergétique	25 546,36 € HT	10%	1 500,00 €	1 500,00 €

Montant de financement maximum attribué	35 792,79 €
Taux de financement (des travaux TTC)	78,14%
Reste à charge	10 010,41 €

3. Propriétaire

HUBERT Dominique

Adresse du logement

72 route de Coutances 50190 PERIERS

Nature des travaux

Dossier mixte (Energie + Autonomie) Mise en place d'une VMC Hygro B, mise en place d'une PAC AIR/EAU produisant le chauffage et l'eau chaude, en remplacement d'une chaudière fioul et remplacement des menuiseries (fenêtres et 1 porte)

Montant estimé des travaux

29 760,75 € HT 31 817,03 € TTC

Montant retenu par l'ANAH

29 760,75 € HT

Typologie des aides

Propriétaire Occupant Modeste

Lutte contre la précarité énergétique

Gain énergétique compris entre 35% et 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financier	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	29 760,75 € HT	35%	10 500,00 €	10 416,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	29 760,75 € HT	10%	2 000,00 €	2 000,00 €
MaPrimeRénov - Prime Sortie de passoire thermique				1 500,00 €
Chèque Région - niveau I				2 500,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				800,00 €
COCM - Travaux d'adaptation	5 309,00 € HT	5%	450,00 €	265,45 €
COCM - aide amélioration énergétique	24 451,75 € HT	5%	1 000,00 €	1 000,00 €

Montant de financement maximum attribué	18 481,45 €
Taux de financement (des travaux TTC)	58,09%
Reste à charge	13 335,58 €

4. Propriétaire**SCI THILOU - ANGOT Yohan**

Adresse du logement

10 rue de Saint Lô 50190 PERIERS

Nature des travaux

Changement des menuiseries, isolation des combles et murs, VMC et radiateurs électriques

Montant estimé des travaux

22 576,41 € HT

23 818,11 € TTC

Montant retenu par l'ANAH

20 318,77 € HT

Typologie des aides

Propriétaire Bailleur

Loyer intermédiaire

Lutte contre la précarité énergétique

Gain énergétique compris entre 60% et 80%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financier	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	20 318,77 € HT	25%	10 500,00 €	5 080,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	20 318,77 € HT	10%	1 500,00 €	1 500,00 €
Prime Sortie de passoire thermique				500,00 €
Chèque Région - PB				9 450,00 €
PERIERS - prime sortie de vacance				1 500,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	20 318,77 € HT	10%	3 000,00 €	2 031,88 €

Montant de financement maximum attribué**20 061,88 €**

Taux de financement (des travaux TTC)

84,23%

Reste à charge

3 756,23 €

5. Propriétaire**SCI VILL'R - LECONTE Olivier**

Adresse du logement

10 rue Pont l'Abbé - logement 1 - 50190 PERIERS

Nature des travaux

Réhabilitation énergétique de 3 logements d'habitations (chauffage, VMC, remplacement des menuiseries, isolation des murs et combles).

Montant estimé des travaux

42 855,86 € HT

47 141,45 € TTC

Montant retenu par l'ANAH

42 855,86 € HT

Typologie des aides

Propriétaire Bailleur

Loyer intermédiaire

Lutte contre la précarité énergétique

Gain énergétique compris entre 35% et 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financeur	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	42 855,86 € HT	25%	15 000,00 €	10 714,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	42 855,86 € HT	10%	1 500,00 €	1 500,00 €
Chèque Région - PB				3 334,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
PERIERS - prime sortie de vacance				500,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	42 855,86 € HT	5%	2 500,00 €	2 142,79 €

Montant de financement maximum attribué	18 690,79 €
Taux de financement (des travaux TTC)	39,65%
Reste à charge	28 450,65 €

6. Propriétaire

Adresse du logement

Nature des travaux

Montant estimé des travaux

Montant retenu par l'ANAH

Typologie des aides

SCI VILL'R - LECONTE Olivier**10 rue Pont l'Abbé - logement 2 - 50190 PERIERS**

Réhabilitation énergétique de 3 logements d'habitations (chauffage, VMC, remplacement des menuiseries, isolation des murs et combles).

49 373,49 € HT

54 310,84 € TTC

49 373,49 € HT

Propriétaire Bailleur

Loyer intermédiaire

Lutte contre la précarité énergétique

Gain énergétique compris entre 35% et 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financeur	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	49 373,49 € HT	25%	15 000,00 €	12 343,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	49 373,49 € HT	10%	1 500,00 €	1 500,00 €
Chèque Région - PB				3 333,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
PERIERS - prime sortie de vacance				500,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	49 373,49 € HT	5%	2 500,00 €	2 468,67 €

Montant de financement maximum attribué	20 644,67 €
Taux de financement (des travaux TTC)	38,01%
Reste à charge	33 666,16 €

7. Propriétaire

Adresse du logement

SCI VILL'R - LECONTE Olivier

10 rue Pont l'Abbé - logement 3 - 50190 PERIERS

Nature des travaux

Réhabilitation énergétique de 3 logements d'habitations (chauffage, VMC, remplacement des menuiseries, isolation des murs et combles).

Montant estimé des travaux

55 268,70 € HT 60 795,57 € TTC

Montant retenu par l'ANAH

55 268,70 € HT

Typologie des aides

Propriétaire Bailleur
Loyer intermédiaire
Lutte contre la précarité énergétique
Gain énergétique compris entre 35% et 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financier	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	55 268,70 € HT	25%	15 000,00 €	13 817,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	55 268,70 € HT	10%	1 500,00 €	1 500,00 €
Chèque Région - PB				3 333,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
PERIERS - prime sortie de vacance				500,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	55 268,70 € HT	5%	2 500,00 €	2 500,00 €

Montant de financement maximum attribué	22 150,00 €
Taux de financement (des travaux TTC)	36,43%
Reste à charge	38 645,57 €